



Royaume du Maroc

MANUEL DU COMITÉ DE PILOTAGE



الدكومة المنفتحة بالمغرب
GOUVERNEMENT OUVERT MAROC
OPEN GOVERNMENT MOROCCO

INTRODUCTION

Suite à son adhésion au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO), le 26 avril 2018, le royaume du Maroc a adopté un premier plan d'action national (PAN) du gouvernement ouvert pour la période août 2018 - août 2020, comprenant 18 engagements en matière d'accès à l'information, de transparence budgétaire, de participation citoyenne, de lutte contre la corruption, de communication et de sensibilisation.

Parmi les normes de bases exigées par le PGO pour assurer un partenariat fort et efficace entre le secteur public et la société civile, la mise en place d'une instance multipartite pour superviser le processus du PGO. Cette instance doit comprendre un équilibre entre les représentants gouvernementaux et non gouvernementaux.

Les membres non gouvernementaux devraient être sélectionnés selon un processus équitable et transparent et les règles de gouvernance devraient permettre aux représentants de la société civile de diriger leur propre processus de sélection.

Afin de répondre au mieux à ces exigences, et en se basant sur l'expérience de nombreux pays, le Maroc a mis en place une gouvernance qui s'appuie essentiellement sur trois structures :

Comité de pilotage :

Composé d'une représentativité mixte et équilibrée entre le secteur public et la société civile, il a pour rôle de superviser le processus du PGO et mobiliser les parties prenantes. Ce processus intègre la co-création, la co-implémentation et la co-évaluation du Plan d'Action National.

Comité d'implémentation :

Composé uniquement des représentants des organismes publics en charge de la mise en œuvre des différents engagements du plan d'action national du gouvernement ouvert. Son rôle consiste à la mise en œuvre le plan d'action national, reporter l'état d'avancement, et déterminer les opportunités et les défis pour réussir ce plan.

Le rapport du comité d'implémentation est présenté au comité de pilotage.

Forum de la société civile :

Le forum est créé et piloté par les organisations de la société civile membres du comité de pilotage. C'est un espace de propositions, de suggestions et de sensibilisation de la société civile.

Il est ouvert à toutes les organisations de la société civile qui sont intéressées par les thématiques du PGO. Ces organisations sont invitées à créer d'autres structures thématiques ou territoriales pour pousser la réflexion et la collaboration sur les sujets de le PGO.

Les membres de ce forum sont appelés à réaliser des évaluations parallèles de la mise en œuvre du plan d'action national du gouvernement ouvert.

Les actions du forum de la société civile sont présentées par les membres de la société civile lors des réunions du comité de pilotage.

L'objectif de ce document est de fixer les règles, processus et modalités de fonctionnement du comité de pilotage.

1- Principes de gouvernance participative

La participation dans le cadre du gouvernement ouvert (GO) est basée sur les principes suivants :

Transparence : La publication des informations en relation avec le GO sur le site gouvernement-ouvert.ma et seront accessibles au public. Cette communication proactive inclut les comptes rendus, les décisions, les activités et les résultats.

Institutionnalisation de la collaboration : La mise en place d'une structure explicite de gouvernance permettant une participation significative et durable de la société civile dans les différentes phases et à différents niveaux, local et national. Cette institutionnalisation permet une meilleure redevabilité des décisions du comité de pilotage et sur les engagements du plan d'action.

Autonomie : La société civile est autonome. La sélection des représentants de la société civile est basée sur un processus autonome, équitable et transparent. Toutes les décisions sont publiées sur le portail du GO. Le comité de pilotage est basé sur un équilibre entre les représentants gouvernementaux et ceux de la société civile.

Inclusivité : La participation doit permettre l'intégration de nouveaux participants, de différents groupes d'intérêts (local/national, distribution géographique, niveaux d'expertise) en vue de rejoindre la dynamique du GO et contribuer au processus de prise de décision.

Résilience: Le processus de participation doit permettre l'identification des améliorations et établir un modèle d'amélioration continue. Un cycle de suivi, évaluation et amélioration de ce processus est mis en place.

2- Composition du Comité de pilotage

Le comité de pilotage est responsable du pilotage du processus du PGD, et du partage des réflexions stratégiques du Gouvernement Ouvert au Maroc. Il œuvre à l'élaboration et l'implémentation du plan d'action, à la mobilisation des parties prenantes et il participe au suivi et évaluation des progrès d'exécution.

Ce comité est présidé par le point de contact national au PGD (POC OGP).

Il est composé, pour la période de mise en œuvre du premier plan d'action, de 18 membres, 9 membres du secteur public et 9 membres de la société civile.

Membres représentant le secteur public:

Il s'agit des représentants de haut niveau des organismes publics responsables de l'implémentation d'un ou plusieurs engagements du PGD ainsi que les départements ministériels et instances de gouvernances fortement impliquées dans les domaines du PGD.

Membres représentant la société civile:

Les membres représentant la société civile sont sélectionnés par un comité de sélection indépendant et selon un processus transparent et ouvert mis en place et piloté par la société civile (voir annexe).

Un système de rotation est mis en place pour assurer une représentativité inclusive de la société civile.

3- Outils de communication et de participation

Pour permettre une communication et participation efficace, les outils suivants sont mis en place:

1. **Groupe de diffusion de tous les membres du comité de pilotage:**

Un email de groupe (copil@gouvernement-ouvert.ma) est mis en place pour permettre l'échange par email entre les membres du comité de pilotage.

2. **Espace de suivi des engagements du plan d'action** www.gouvernement-ouvert.ma:

L'espace de suivi publie les détails du progrès de l'implémentation des différents engagements du plan d'action. Ces informations sont publiques et mises à jour chaque deux mois par les membres du comité d'implémentation.

3. **Reporting et suivi des actions de la société civile**

Les organisations de la société civile membres du comité de pilotage sont responsables du suivi des actions menées par les différents acteurs de la société civile et de la publication des actions sur le portail du gouvernement ouvert (gouvernement-ouvert.ma)

4. **Crowdsourcing via le portail**

Le grand public est invité à participer sur le portail du Gouvernement ouvert pour soumettre des propositions et des commentaires.

Le système de modération est administré par le Département de la Réforme de l'Administration et il est supervisé par le comité de pilotage.

Les propositions et commentaires sont publiquement accessibles via le portail.

5. **Page Facebook du Ministère :**

Partage des dernières nouveautés sur le gouvernement ouvert au niveau de la page Facebook du Département de la Réforme de l'Administration. Les propositions consistantes seront intégrées au rapport de synthèse et de recommandation.

6. **Hashtag twitter du gouvernement ouvert:**

Les messages twitter avec l'hashtag **#OpenGovMorocco** sont analysés comme contribution aux échanges sur le gouvernement ouvert. Les propositions consistantes sont intégrées au rapport de synthèse et de recommandations.

7. **Participation Hors ligne:**

Des événements en relation avec les thématiques du gouvernement ouvert seront organisés. Les participants pourront soumettre leurs propositions via un formulaire de boîte à idée mis à leur disposition (application mobile, formulaire papier, formulaire en ligne ...)

Aussi les citoyens peuvent soumettre leurs propositions lors des événements dédiés (événements de co-création, ateliers de co-évaluation,...)

8. Réunions du comité de pilotage

Des réunions trimestrielles du comité de pilotage sont organisées pour suivre le progrès du plan d'action national du Gouvernement Ouvert.

De façon générale, les décisions sont prises par consensus. Des décisions peuvent être exceptionnellement soumises à un vote à majorité double si tous les efforts déployés pour parvenir à un consensus ont été épuisés.

Les ordres du jour, les comptes rendus et les listes des participants sont publiés sur le portail du Gouvernement Ouvert.

9. Espace du forum de la société civile

Les membres de la société civile du comité de pilotage sont responsables de mettre en place un espace de la société civile et d'instaurer des comités thématiques et territoriales.

La liste des membres du forum est publiée sur le portail du gouvernement ouvert, ainsi que toutes ses activités.

4- Rôles et responsabilités

Les acteurs du gouvernement ouvert sont engagés dans toutes les phases du processus du cycle du plan d'action national PAN biennuel :

- Phase de co-crédation pour l'identification des engagements du plan d'action.
- Phase de co-implémentation pour la mise en oeuvre des engagements.
- Phase de co-évaluation pour évaluer les résultats et les impacts du plan d'action.

En plus de leur rôle dans le système de gouvernance mis en place.

Le tableau ci-après énumère les responsabilités de chacun de ces acteurs dans le cadre de la gouvernance du chantier du GO et tout au long du cycle du PAN:

Responsabilités organismes publics	Responsabilités de la société civile	Responsabilités POC et Secrétariat du GO
Gouvernance		
Désignation des personnes adéquates pour les représenter au sein du comité de pilotage et du comité d'implémentation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage du processus de sélection (Choix comité de sélection, communication sur les appels à candidature) ▪ Création et animation du Forum de la société civile ▪ Transfert de compétence aux nouveaux membres du comité de pilotage 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui au processus de sélection du comité de pilotage : logistique et secrétariat ▪ Coordination des comités de pilotage et d'implémentation ▪ Appui technique (mise en place d'outils de travail, développement de plateforme, Elaboration de guides, formation...) ▪ Appui logistique, secrétariat et relation presse (salles de réunion, pauses, comptes rendus, communiqués de presse, couverture médiatique...)

Responsabilités organismes publics	Responsabilités de la société civile	Responsabilités POC et Secrétariat du GO
Co-création		
<ul style="list-style-type: none"> • Proposition d'engagements au plan d'action national • Participation aux activités de co-création. • Analyse des propositions des engagements à retenir • Planification des ressources humaines et financière nécessaires pour la mise en œuvre des engagements retenus • Rédaction des fiches des engagements retenus avec identification du point focal, planning et indicateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la conception du processus de co-création du PAN (p. ex., le nombre d'événements, le lieu et le format) • Mobilisation des différents acteurs (citoyens et SC) à la co-création du PAN • Aide à l'examen, analyse et priorisation des propositions d'engagement dans le cadre d'un processus ouvert et transparent 	<ul style="list-style-type: none"> • Conception en partenariat avec les représentants de la société civile du processus de co-création du PAN • Collecte, analyse et priorisation des propositions relatives à la co-création du PAN • Coordination avec les différents organismes publics pour le choix des engagements • Supervision de la rédaction du plan d'action national et coordination avec les nouveaux points focaux (définition des indicateurs, planning, ...) • Veille au respect des « Lignes directrices pour la consultation publique sur les engagements des pays des Articles of Governance du PGO ». • Coordination avec l'unité de support du PGO

Responsabilités organismes publics	Responsabilités de la société civile	Responsabilités POC et Secrétariat du GO
Co-implémentation		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Supervision de l'implémentation du PAN par les membres du copil ▪ Mobilisation des ressources ▪ Mobilisation des parties prenantes ▪ Réalisation des engagements ▪ Reporting bimensuel par le comité d'implémentation du progrès de la mise en œuvre des engagements ▪ Identification des éventuels risques et blocage rencontrés lors de la mise en œuvre des engagements ▪ Sensibilisation et communication sur les principes et réalisations en matière de gouvernement ouvert 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Supervision de l'implémentation du PAN par les membres du copil ▪ Participation à la mise en œuvre du plan d'action national ▪ Mobilisation des organisations et acteurs de la SC pertinents pour aider les organismes publics à mettre en œuvre les engagements ▪ Déploiement des efforts nécessaires pour le financement des activités de la SC ▪ Suivi et Reporting bimensuel des activités de la SC (Groupes thématiques, groupes territoriaux et Forum de la SC) ▪ Sensibilisation et communication sur les principes et réalisations en matière de gouvernement ouvert 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi de la mise en œuvre des engagements ▪ Gestion des demandes d'intervention ▪ Suivi des retards ▪ Elaboration et mise en œuvre du plan de communication sur le GO ▪ Coordination des actions de communication sur le gouvernement ouvert réalisées par les différentes parties prenantes

Responsabilités organismes publics	Responsabilités de la société civile	Responsabilités PGC et Secrétariat du GO
Co-évaluation		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Auto-Suivi et évaluation des progrès de la mise en œuvre du plan d'action. ▪ Participation aux rencontres avec les évaluateurs indépendants (IRM) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluation des engagements du plan d'action ▪ Evaluation de la contribution de la société civile ▪ Mise en place d'indicateurs nationaux en rapport avec les thématiques du GO ▪ Participation aux rencontres avec les évaluateurs indépendants (IRM) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter l'accès aux différents intervenants et documents lors des différentes évaluations. ▪ Coordination avec l'unité de support PGC et l'IRM tout en long du processus d'évaluation ▪ Veille sur les tendances, meilleures pratiques, standards et recommandations au niveau international en matière de gouvernement ouvert ▪ Elaboration d'une feuille de route d'amélioration continue

Un calendrier estimatif établi les périodes fixées pour la réalisation des activités clés (Annexe 2).

5- Cessation de l'adhésion

L'adhésion des représentants de la société civile au comité de pilotage prend fin lorsque :

- L'organisation du membre est dissoute
- L'organisation se retire en envoyant un courrier officiel au POC
- Le mandat de l'organisation arrive à échéance
- L'organisation est absente sans justification à deux réunions consécutives du comité de pilotage
- L'organisation est absente sans justification à trois réunions du comité de pilotage dans deux années civiles.
- L'évaluation annuelle des actions réalisées par l'organisation est négative

6- Transition du comité

Les membres sortants assurent un transfert de compétence aux nouveaux membres.

7- Révision du manuel

Des demandes de révision ou d'examen de ce manuel peuvent être présentées par un membre du comité de pilotage, pendant la période entre juin et septembre de la dernière année de mise en œuvre du PAN (chaque 2 ans). La prise de décision est soumise à une majorité double (La moitié des membres de l'administration + la moitié des membres de la société civile) lors de la réunion du comité de pilotage qui suit.

Les révisions doivent respecter les principes de la participation (section 2).

Processus de sélection des représentants de la société civile au comité de pilotage

La moitié des membres est renouvelée chaque année pour un mandat de deux ans (appel à candidature en ligne).

Les nouveaux représentants de la société civile sont sélectionnés par un comité de sélection après étude des dossiers de candidature.

Les anciens membres peuvent postuler pour un nouveau mandat.

Choix des membres du comité de sélection :

- Chaque membre du comité de pilotage représentant la société civile propose 3 noms pour le comité de sélection.
- Chaque membre du comité de pilotage représentant la société civile trie l'ensemble des propositions.
- Les propositions les mieux votées seront contacté en premier jusqu'à l'acceptation de 3 membres.

Dossier de candidature :

- Fiche de l'Organisation dûment remplie
- Expérience du candidat
- Proposition de plan d'action
- Récépissé de l'association ou centre dédié à une thématique
- Statuts de l'association ou centre dédié
- Le(s) bilan(s) moraux des trois dernières années
- Dernier bilan financier
- Si le candidat soumet son dossier au nom d'un réseau, il faut fournir les documents justificatifs.

Annexe 2

Calendrier biannuel des activités clés

